



PACK

ENTREPRISES
DE MOINS DE
50 SALARIÉS

formation

Conduire des entretiens professionnels

Réforme de la formation professionnelle

Programme :

ACQUÉRIR LES CONNAISSANCES SUR L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL LIÉES AUX OBLIGATIONS DE LA LOI N° 2014-288 DU 5 MARS 2014

- Situer l'entretien professionnel dans la gestion des compétences et dans la mise en œuvre de la stratégie de l'entreprise à trois ans
 - Organiser l'articulation des entretiens
 - Complémentarité avec l'entretien annuel
 - Le plan de formation et ses axes de développement à trois ans
- Situer l'entretien professionnel dans la réforme de la formation professionnelle
 - Caractère obligatoire
 - Généralisation
 - Les avantages et opportunités pour l'entreprise et le/la salarié-e

METTRE EN ŒUVRE LE DÉROULEMENT DE L'ENTRETIEN

- Identifier les étapes et les points clés de l'entretien professionnel
 - Accueil et écoute
 - Réalisation du bilan des acquis du parcours professionnel et de formation
 - Accompagnement à la formalisation du projet
 - Conclusion et contractualisation d'un plan d'actions
- Conduire l'entretien professionnel
 - Expliquer le déroulement de l'entretien et rappeler les objectifs au/à la salarié-e
 - Contenus de l'entretien :
 - Objectifs
 - Contenus de l'échange (poste ou rôle, actions de formation, certifications obtenues, qualification...)
 - Partager les principaux enjeux de développement de l'entreprise
 - Souhaits d'évolution du/de la salarié-e
 - Propositions d'actions permettant au/à la salarié-e de s'adapter à l'évolution de son poste de travail, de renforcer ses qualifications ou de développer ses compétences Définition des objectifs A+1
 - Conclusion de l'entretien (synthèse, décision rédaction de l'avis évaluateur, vérification de l'état de l'entretien tout au long de l'année)
 - Techniques d'échange et de progression pour faciliter le dialogue
 - Régulation de l'entretien

FORMALISER L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL

- Rédiger un compte-rendu
 - Points clés de l'échange
 - Conservation des contenus de l'entretien pour les échanges prochains (évolutions depuis ce dernier, actions de formation, certifications et autre)
- Délivrer une copie du document au/à la salarié-e
- Traiter et analyser les informations permettant de prendre une décision adaptée
- Décider des débouchés possibles de l'entretien professionnel pour le/la salarié-e
- Assurer le suivi de l'employé-e sur 6 ans
- Lorsqu'un portefeuille compétences existe, s'assurer du fait que le stagiaire le renseigne.

Durée : 2 jours

Objectif(s) :

- Acquérir les connaissances sur l'entretien professionnel liées aux obligations de la loi n° 2014-288 du 5 mars 2014
- Mettre en œuvre le déroulement de l'entretien
- Formaliser l'entretien professionnel

Lieu : Besançon

Organisme de formation :

IFPA Entreprises - Tél. 03 85 42 73 60



AGEFOS PME Franche-Comté

2, rue de l'Industrie - 25042 BESANÇON Cedex

franche-comte@agefos-pme.com

www.agefos-pme-fc.com

Fax 03 81 47 74 75



0,118 € TTC/min à partir d'un poste fixe



Cette action de formation est co-financée par l'Union Européenne.